

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 10) » :

1. Ordonnance ORD2716-058 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
2. Ordonnance ORD2716-059 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
3. Ordonnance ORD2716-060 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).

B – Ordonnances relative à l'événement « Vente de sapins de Noël 2016 » organisé par la Société de développement commercial Hochelaga–Maisonneuve :

1. Ordonnance ORD2716-061 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2716-062 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente et la consommation de nourriture et de boissons non alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

C – Ordonnance relative au retrait d'un site autorisé de cuisine de rue :

1. Ordonnance ORD2716-063 retirant de la liste des sites autorisés de cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve l'emplacement des rues Sainte-Catherine et Moreau (*Règlement régissant la cuisine de rue*, 15-039, art. 34).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE NOVEMBRE 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux